

Bulletin communal d'AIZIER



Dans ce numéro :

Le mot du Maire	3
Administration communale	4
Un peu d'histoire	13
Quoi de neuf à la chapelle Saint-Thomas ?	16
Manifestations et évènements	17
Informations pratiques	32

Le mot du Maire

Chère Madame, Cher Monsieur,

Préparons-nous aux grands changements qui se présentent.

Le monde évolue, et face à la crise qui sévit dans notre pays, en Europe et plus largement dans le monde, nous allons devoir revoir nos modes de gouvernance.

Nos collectivités et leurs élus devront s'accommoder au déficit de l'Etat et aux conséquences budgétaires que cela engendrera pour les finances locales.

Même si à Aizier et à la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine, les finances sont saines, nous demeurerons vigilants face aux baisses des dotations annoncées par l'Etat et nous nous adapterons à ce nouveau contexte.

Cette adaptation passera forcément par un renforcement de l'intercommunalité, les élus sont "condamnés" à s'entendre, à faire preuve de solidarité entre les territoires s'ils veulent maîtriser l'impôt, tout en préservant un développement économique indispensable au bien-être de nos concitoyens, à la survie de nos entreprises et à l'emploi qu'ils génèrent. Nous devons réfléchir à une échelle plus large.

En créant le Conseiller départemental, le législateur apporte un début de réponse et a franchi une étape. En effet, en 2015 le nombre de cantons sera divisé par deux, ces nouveaux territoires seront représentés par un binôme de candidats une femme et un homme. Ces nouveaux cantons représenteront, dans l'Eure, une population moyenne de 25 000 à 30 000 habitants.

L'étape suivante incitera les Communautés de Communes, au coeur de ces nouveaux cantons, à fusionner entre elles.

En parallèle de toutes ces évolutions, nous sommes courtisés afin d'adhérer au futur pôle métropolitain Havrais actuellement en cours de gestation et qui pourrait voir le jour dès l'année prochaine.

Autant dire que la tâche s'annonce ardue, qu'elle se professionnalise, et, à la veille du renouvellement des conseils municipaux dans notre pays, je peux vous affirmer que nous travaillons Christophe FOLIOT et moi-même afin de soumettre à vos suffrages une équipe capable de relever ces défis.

Je vous souhaite, au nom de vos élus et du personnel communal, à vous et vos familles, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Benoît GATINET

Administration communale

Budget primitif 2013 - Section d'investissement

Dépenses

Déficit d'investissement de l'exercice 2012	9 033 €
Dépenses imprévues	3 000 €
Remboursement capital d'emprunt	4 808 €
Travaux d'enfouissement des lignes	38 000 €
Panneaux de rues	5 500 €
Contrat logiciel informatique	1 155 €
Extincteur	200 €
Projet « Valorisation Chapelle Saint-Thomas ».....	508 010 €
Projet « Maison le Pallec » - Acquisition et travaux	426 781 €
TOTAL	996 487 €

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	169 986 €
Amortissements	8 395 €
Récupération de la TVA	89 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisé (c/1068)	25 533 €
Panneaux de rue - Réserve parlementaire.....	2 000 €
Subventions-Projet « Valorisation Chapelle Saint-Thomas » :	
• Conseil Régional.....	152 491 €
• Conseil Général	187 094 €
• Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine	49 526 €
Subventions - Projet « Maison Le Pallec » :	
• Etat	243 639 €
• Conseil Général	43 823 €
• Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine	25 000 €
TOTAL	996 487 €

Budget primitif 2013 - Section de fonctionnement

Dépenses

Achats et Services extérieurs	32 075 €
Charges de personnel	30 330 €
Autres charges de gestion courante	11 500 €
Reversement sur FNGIR	4 631 €
Virement à la section d'investissement	169 986 €
Amortissements	8 395 €
Frais de fonctionnement - SIVOS de Brotonne	4 000 €
Frais de fonctionnement - Ecole Trouville la Haule	5 240 €
Aide versée aux familles - Cantine scolaire	800 €
Subventions communales	3 273 €
Secours et dots (voyages scolaires, présence verte)	500 €
Remboursement intérêts d'emprunt	4 523 €
Autres charges exceptionnelles	31 333 €
Dépenses imprévues	1 000 €
TOTAL	307 586 €

Recettes

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2012	227 683 €
Remboursements sur les charges de personnel	6 300 €
Redevance d'occupation du domaine public	400 €
Locations diverses (salle communale, loyers ...)	8 600 €
Impôts et taxes	29 891 €
Dotations & subventions versées par l'Etat	34 712 €
TOTAL	307 586 €

Subventions communales

Le conseil municipal a alloué les subventions suivantes pour l'année 2013, pour un montant total de 1 683 € :

Le conseil municipal a accordé une subvention de 1 590 € au C.C.A.S.

Union des Anciens Combattants de Quillebeuf	15.00 €
Croix Rouge Française	15.00 €
Soutien Alimentaire Cantonal	105.00 €
Les Papillons Blancs	15.00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-pompiers de Routot	100.00 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	26.00 €
Association des Maires du Canton	77.00 €
Association Récréa'Mômes	15.00 €
Association Sportive Scolaire du Collège de Manneville	60.00 €
FCIC Le Bel Air	440.00 €
Société de Chasse d'Aizier	200.00 €
Sauvegarde Animalière de la Risle-S.A.R.S	130.00 €
Comité des Loisirs	305.00 €
AVC Normandie	20.00 €
Divers.....	160.00 €

Enfouissement des lignes EDF-France Télécom

Cette année, la dernière tranche a été réalisée au hameau « Le Flacq »

Personnel Communal

Afin de pourvoir au remplacement de Madame Céline BOULNOIS, dont le contrat se terminait le 14 avril 2013, la commune a recruté pour une durée de 18 mois Madame Marie LEFEBVRE.

Liste électorale

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur la liste électorale, il n'est pas trop tard. Vous pouvez venir vous inscrire jusqu'au 31 décembre 2013. Une permanence se tiendra à la mairie le 31 décembre de 9h15 à 11h15. Munissez-vous de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Elections

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014. Les élections européennes, quant à elles, auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

Attention : À compter des prochaines élections, tous les électeurs, devront présenter au moment du vote un titre d'identité en même temps que leur carte électorale .



Par conséquent, pour être autorisés à voter en 2014, vous êtes invités à vous munir le jour du vote de l'un des titres d'identité suivants :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie ;
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Permis de conduire ;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État ;
- Livret de circulation, délivré aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe ;
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article 138 du Code de procédure pénale ;
- Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Naissances



Tanguy MAUPOINT MARIE
Ikhlas CHBERTO

Le 5 mars 2013
Le 5 avril 2013

Mariage



Sabrina LEFEUVRE
Et
Dimitri BOUTIN

Le 17 août 2013

Noces d'Or



Odile et Bernard GRIL

Le 8 juin 2013

Décès



Raymonde SOULET
Jean Claveranne

Le 14 mai 2013
Janvier 2013

Élagage d'arbres dépassant sur la voie publique



Après mise en demeure sans résultats de procéder à l'élagage des arbres et haies dépassant sur les voies communales, le Maire peut désormais faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage par l'entreprise de son choix. Les frais afférents à ces opérations seront à la charge des propriétaires négligents. (Loi n°2011-525 du 17 mai 2011).

Travaux momentanés de bricolage et de jardinage

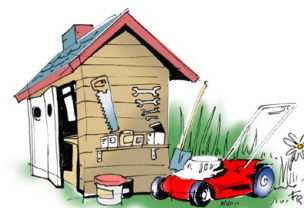
Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ménagères... pourront être effectués selon l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 à savoir :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Lutte contre le bruit de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009

Article 9 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas une source de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.



Stop à la pub !

Si vous ne souhaitez plus recevoir de publicités, apposez cet autocollant sur votre boîte aux lettres.

Ils sont disponibles à la mairie.



Jeunes français de 16 ans, filles et garçons... Faites-vous recenser !

Tous les jeunes, filles et garçons, ayant la nationalité française, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile, dès leur 16ème anniversaire et pendant les trois mois suivants.

Le recensement est **obligatoire**. Présentez-vous à la mairie avec **le livret de famille de vos parents, votre carte d'identité.**

Il sera délivré une attestation de recensement, indispensable pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'état...).

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.



Adresses électroniques

Afin de pouvoir communiquer plus rapidement avec vous, nous invitons les habitants ayant une adresse électronique à bien vouloir nous la communiquer par mail à l'adresse suivante : mairie.aizier@wibox.fr

Boîte à lettres

Nous vous rappelons que la Poste n'est plus tenue de distribuer votre courrier si vous n'avez pas une boîte à lettres homologuée.

Nous vous conseillons de poser une boîte à lettres aux normes de la Poste.



Pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

Devant une recrudescence des cambriolages, la gendarmerie vous donne dix gestes simples pour vous protéger :

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur...
- Installez des équipements de protection passive (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes...
- Verrouillez votre habitation même lorsque vous êtes chez vous : pensez à fermer les locaux annexes (abri, cabane de jardin...) lors de vos absences.
- Verrouillez également systématiquement votre véhicule en évitant d'y laisser des objets de valeur apparents (téléphone portable, sac à main, lecteur DVD portatif...).
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles de la voie publique.
- Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les à une personne de confiance.
- Avisez vos voisins lorsque vous vous absentez.
- Votre domicile doit paraître habité (demandez que l'on ouvre régulièrement les volets, faites suivre ou relever votre courrier, créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmeur de lumière...).
- Dans le cadre de l'opération « **Tranquillité vacances** » organisée désormais durant toutes les périodes scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche : des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.
- Signalez (**composez le 17**) tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage. En cas de vol, ne modifiez pas les lieux, évitez de toucher les zones d'effraction (pour préserver les traces et empreintes) avant l'intervention des enquêteurs.



Trions mieux nos déchets

TRIONS MIEUX NOS DECHETS !

Suite à des contrôles effectués au cours de cette année 2012 sur la qualité du tri sélectif, nous vous rappelons les consignes de tri en vigueur actuellement :

Les déchets à mettre dans votre bac jaune

- Les emballages en plastique : uniquement les bouteilles, bidons et flacons
- Les petits emballages en carton
- Les emballages en métal : canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes aluminium
- Le papier : journaux, magazines, annuaires, catalogues, feuilles, enveloppes

Conseils !

- Aplatir les bouteilles et les emballages en carton pour gagner de la place
- Ne pas emboîter les emballages
- Bien les vider (pas de restes alimentaires dans les boîtes de conserve par exemple) mais ne pas les laver

Les erreurs de tri les plus fréquentes Ces déchets sont à jeter dans la poubelle ordinaire



Attention !

Les bouteilles et pots en verre doivent être déposés dans les conteneurs à verre de votre commune, les gros cartons dans les conteneurs à carton.
Pour plus de précisions, n'hésitez pas à vous reporter au petit guide ou à votre calendrier de collecte.

Bon tri !



« Pierre-Claude MARIDORT »

Le premier « Maridort » inscrit dans les archives d'Aizier est Claude, tabellion de la baronne et en charge de la Haute-Justice d'Aizier et de Sainte-Croix.

De nombreux actes sont signés de sa main : en 1767, il enregistre à Sainte-Croix, le mariage de François Desgardins et de Marie-Madeleine Mauguit.

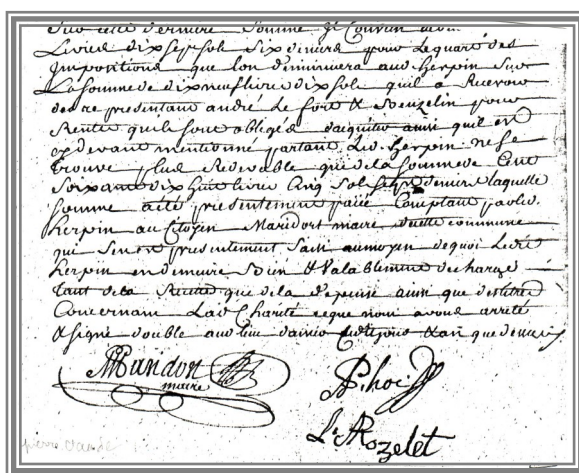
Sa famille

Claude Maridort se marie avec Marguerite Hamelin de Vatteville-la-Rue. Il est « enrôlé » c'est-à-dire imposable.

Ils ont un fils, Pierre-Claude, qui naît à Vatteville vers 1758. Ils lui font donner une très bonne instruction comme on peut en juger par son écriture et sa signature.

Il sera le premier maire d'Aizier.

Le 31 janvier 1792, à Aizier, il épousa Marie-Rose Cabot et auront au moins deux enfants. Pierre-Désiré et Marie-Antoinette. Cette dernière épousera Antoine Marette d'Etreville en 1814 et décèdera à Aizier en 1848.



Écriture de Pierre-Claude Maridort et sa signature. P. Hoc et L. Rozelet sont des notabilités qui signent de façon originale « officiers municipaux »

Où habitait Pierre-Claude Maridort ?

Compte tenu de sa situation, comme homme de confiance des moines, sa propriété devrait être représentative.

D'après les vieux plans du village, on déduit :

- à droite du quai, l'ensemble des bâtiments appartenait à la grande famille de la Boissière
- à gauche, face à la Seine, plusieurs petites maisons, plus tard réunies en une seule, logeaient les « de Fréville » et les « de Vinefay »
- de l'autre côté de la cavée, qui vient de Saint-Thomas, une seule maison pouvait convenir.

Cette propriété avait été confisquée par la justice à la famille du Quesne d'Aizier. Pierre du Quesne, avec l'aide de son fils Lanfranc, avait assassiné son parent Pierre du Quesne de Tocqueville. Selon la justice, il fut condamné à mort et ses biens confisqués et vendus. Il est vraisemblable que Pierre-Claude Maridort, tabellion y soit logé.

La Révolution

Les années qui précèdent la tourmente sont calmes à Aizier.

En 1779, Charles Chouquet est trésorier de la Fabrique qui est l'administration, par les civils, des biens de l'église et du clergé.

Aizier s'écrit Aiziers et Pierre-Claude est maître de charité répertorié sur le registre de la Baronne.

En 1780, la nef de l'église menace ruine. De grandes réparations sont faites par Monsieur le Roy de Pont-Audemer. Il refait la charpente et la couverture en tuiles.

Césaré Simon est curé.

En 1785, débutent plusieurs années de sécheresse, d'orages et d'hivers rigoureux. La pénurie de blé entraîne la disette. Les pauvres sont particulièrement nombreux à Bourneville et à Tocqueville.

1789

Eloignée des grandes routes et calmement gérée, la Révolution se fait peu sentir.

Le curé Simon, bienveillant, approuve les réclamations justifiées des villageois : il offre une salle pour la rédaction des cahiers de revendications.

Les habitants assez pauvres vivent de petites productions agricoles, de la pêche très abondante et du transport fluvial. Ils réclament la baisse générale des prix, le droit de chasse en forêt.

1790

En février eurent lieu des élections locales à voix haute car beaucoup de paysans ne savent ni lire, ni écrire. Pierre-Claude Maridort qui se nomme lui-même officier municipal sera élu maire officiel.

Les luttes révolutionnaires commencent par la suppression de la procession du Roumois. Les impôts anciens sont maintenus : foncier et immobilier.

1791

Monsieur Gavelle, titulaire de la chapelle Saint-Thomas est obligé de quitter ses fonctions. Le 12 avril, la chapelle est vendue au prix de 1 475 livres « au bénéfice de la Nation ».

Les curés doivent prêter serment à la Constitution.

Le 15 novembre : nouvelles élections, Pierre-Claude Maridort est réélu.

Claude Maridort avait acheté la cohue et le jardin des Moines.

1792

Déclaration de guerre à l'Autriche : « la Patrie en danger »

Le 21 septembre, 1^{ère} République.

1793

Cette année-là, des jeunes marins d'Aizier partent « au service de la République ». Pierre Chevalier, Jean-Jacques Lecalier, Louis Tellier...

Le Maire a eu la douleur de les voir partir ; ils n'auront pas la joie de connaître leurs bébés.

1794-1795

La Révolution se termine.

Les habitants n'ont pas bénéficié de beaucoup d'avantages. Les biens et les terres des moines n'ont pas été distribués aux plus pauvres mais vendus à qui pouvait payer ; les objets du culte furent vendus « au profit de la Nation ».

Sous le Consulat, quelques jeunes partirent à la guerre.

Le 22 avril 1806

Décès de Pierre-Claude Maridort à Aizier

Il a 58 ans.

Sa femme Marie-Rose née Cabot

Décèdera à Aizier en 1814

Le 2ème Maire d'Aizier sera Monsieur Leclerc.

Aux élections du 12 mars 1815, Aizier ne comptera plus que 16 votants.

Il y en aura 39 en 1865.

Avant de nous quitter, Madeleine JOTTE a légué à la mairie tout son travail de recherches historiques. Nous possédons encore beaucoup d'articles rédigés de sa main et nous ne manquerons pas de vous en faire profiter dans les bulletins à venir.

Quoi de neuf à la chapelle Saint-Thomas ?

Par Luc BONNIN

La chapelle Saint-Thomas revalorisée

Les travaux de la chapelle Saint-Thomas sont en cours.
Nous pouvons raisonnablement espérer une inauguration au printemps prochain.



Cérémonie des voeux du maire Galette des Rois 2013

Une soixantaine de personnes se sont réunies autour du Conseil Municipal et du Comité des Loisirs pour la traditionnelle cérémonie des voeux.

Benoît GATINET, maire de la commune, prend la parole:

"Madame, Mademoiselle. Monsieur, chers amis, C'est à l'aube de cette nouvelle année que nous nous retrouvons aujourd'hui réunis, afin de fêter ensemble l'Épiphanie, et de me permettre de vous présenter aux noms de mes collègues conseillers et du personnel municipal les voeux 2013".

"L'année 2013 qui s'annonce, à bien des égards, comme une année difficile et pourtant vous me connaissez, je ne suis pas d'un naturel pessimiste : Difficile sur le plan international, puisque au-delà de la crise économique mondiale que nous traversons, notre pays est entré dans un conflit armé pour et au côté du Mali. Aussi je souhaite, ici, rendre hommage à nos soldats et saluer leur courage.

Sur le plan national l'année sera difficile à plus d'un titre également, le chômage et la précarité qui en découle, la diminution du pouvoir d'achat, l'augmentation des prix et des taxes sont autant d'éléments qui pèseront dans les foyers les plus fragiles.

Pour nos communes même combat, nous subissons les augmentations du prix des énergies, des charges, les subventions sont toujours plus compliquées à obtenir et les dotations de l'état sont annoncées en baisse pour les années à venir. C'est donc, dans ce contexte que le conseil municipal va devoir travailler et nous avons bien l'intention de garder le cap et de ne pas baisser les bras. Et je sais que je peux compter pour cela sur l'équipe municipale et le personnel municipal. Ce parti pris est essentiel face aux difficultés que je viens d'évoquer, notre devoir d'élu est de préserver le dynamisme même à l'échelle d'une commune de la taille de celle d'Aizier. Nos projets sont générateurs d'activités économiques pour les entreprises donc d'emplois.



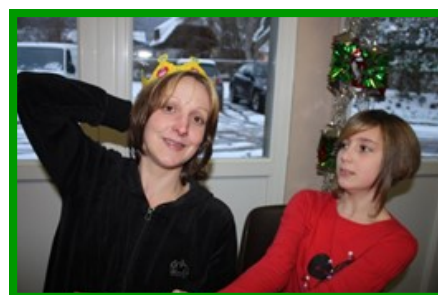
C'est grâce à cette volonté et en partenariat avec les services de la communauté de communes que nous avons, après maintes réunions en présence des services de l'Etat, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Général de l'Eure, de la Région, du Pays Risle Estuaire et du Parc des Boucles de la Seine, pu obtenir le permis de construire pour effectuer les travaux de valorisation de la Chapelle Saint-Thomas. Un appel d'offres est en cours pour réaliser les travaux et l'inauguration est prévue en mai.

Concernant le restaurant, après avoir obtenu les subventions indispensables à la réalisation du projet et retenu, après appel d'offres, un maître d'oeuvre nous avons été contraints de rompre la mission de ce dernier. En effet, l'esquisse de cet architecte n'était absolument pas conforme à notre cahier des charges... Ce constat nous oblige à rechercher un nouvel architecte afin de pouvoir déposer un permis de construire.

Ce qui est sûr c'est que nous mettrons en place la numérotation et les noms de rue cette année, les subventions sont là encore obtenues.

Cette année sera celle des grands bateaux, de l'Armada le 16 juin à Aizier. L'armada est un rendez-vous important pour le comité des Loisirs, c'est grâce à l'engagement de chacun de nous et aux bénéfices récoltés lors de cette journée que les dévoués membres du comité vous inviteront à participer à l'arbre de Noël, à des sorties à Eurodisney ou autres parcs ou comme aujourd'hui à partager la galette. Sans vous rien ne sera possible, la municipalité les accompagnera et je vous invite à participer à leur assemblée générale qui suivra cette manifestation et qui verra l'élection d'un nouveau Président. Ce qui me donne l'occasion de remercier Dominique GRENIER pour son engagement au sein du comité et qui a déjà indiqué qu'il continuerait autant qu'il le pourra de participer, même si il est contraint de laisser son poste.

L'année passée a été très active. Nous avons, après une consultation des résidents du hameau, donné l'accès au haut débit aux habitants d'ARSAULT.



En partenariat et financé par la communauté de communes, les travaux de lutte contre les ruissellements, tant attendus par les riverains menacés par ces inondations, ont vu le jour, contribuant ainsi à la préservation de la ressource en eau potable et à la sécurité sur la voirie départementale. Ces ouvrages prévus pour supporter l'intensité d'une pluie d'occurrence centennale seront souvent vides puisqu'ils ont vocation à tamponner l'eau et non à la contenir.

La volonté de préserver et d'embellir notre cadre de vie a été récompensée puisque la commune a obtenu le 1er prix du concours des villages fleuris, nous devons cet excellent résultat aux talents de jardinier de Marie Lefebvre. Marie nous a quitté au terme de son contrat et nos chers têtes blondes sont dorénavant accompagnées dans le transport scolaire par notre nouvelle employée communale Céline BOULNOIS. J'en profite pour lui souhaiter la bienvenue.

Toujours dans la rubrique cadre de vie, nous avons effacé les lignes électriques sur une partie du hameau du FLACQ.

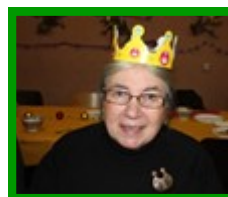
Merci à Sophie Roger, une enfant du pays qui nous a gentiment proposé de redorer non pas notre blason mais les lettres gravées dans le monument aux morts.

Et aussi une petite action, modeste, mais qui a ravi les participants au stage de Prévention et Secours Civique et qui complète la mise en place du défibrillateur.

J'ai été un peu long, je l'admets, mais nous nous devons en ces temps difficiles de vous montrer que nous ne fléchissons pas et que c'est par l'action, chacun à son niveau, à sa place, tous ensemble que nous inverserons la tendance pour rendre le quotidien de chacun plus serein. Alors je forme pour la nouvelle année des vœux de paix, de solidarité, de prospérité et plus particulièrement pour chacun d'entre vous de bonne santé, de joie et de bonheur".

Après le discours, le temps est venu de se réunir autour d'une bonne boisson chaude, de partager la galette et de "tirer les rois".

Bonne et heureuse année à tous les Aiziéroises et Aiziérois



ARMADA



Merci, un grand **MERCI**.

Cette 6ème édition de l'Armada a encore été un énorme succès populaire.

Au nom d'Aline CARL, la Présidente du Comité des Loisirs d'Aizier, des membres de son bureau et de la municipalité d'Aizier, nous adressons nos remerciements à tous les services qui nous ont permis d'accueillir plus de 5000 personnes dans notre village de 130 habitants lors de la Grande Parade de la Seine, le dimanche 16 juin 2013.

Les réunions de préparation avec les différents services de la gendarmerie, des pompiers, du SMUR, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Eure coordonnées par la Préfecture ont permis la gestion en toute sécurité de l'affluence soudaine et prévisible de ces visiteurs.

Un peu plus localement, merci aux propriétaires et exploitants agricoles pour la mise à disposition de leurs terrains, indispensables à la bonne gestion du stationnement des véhicules.

Merci aux personnels de la Direction des Routes, aux forces de l'ordre, aux pompiers présents sur l'esplanade du quai de Seine, comme sur le plan d'eau. Grâce à leur professionnalisme, nous n'avons eu pas d'incidents majeurs à relever et la circulation au retour de la manifestation a été plus que fluide.

Et enfin, un énorme **MERCI** aux habitants et amis d'Aizier, ces bénévoles qui ont accepté de sacrifier leur journée pour que ce rendez-vous quinquennal soit un succès au profit intégral du Comité des Loisirs. Les subsides de cette manifestation permettront d'organiser des sorties et autres manifestations au profit des plus jeunes Aizierois.

Benoît GATINET, Maire d'Aizier



Les bénévoles du Comité des Loisirs vendent des boissons et des sandwiches sur le quai

**16 juin 2013
Parade en Seine à Aizier**

Les vikings sont de retour à Aizier...

En 841, des drakkars remontent pour la première fois la Seine. C'est le début des invasions vikings dans la région. Lors de ce premier raid, Rouen est pillée et l'abbaye de Jumièges brûlée. D'autres incursions se produisent les années suivantes. A partir du milieu du IX^e siècle, les Scandinaves prennent l'habitude de rester plusieurs années sur le pays au lieu de rentrer chaque hiver chez eux. Ils peuvent dès lors élargir leur rayon d'action à des zones éloignées de la Seine. Bayeux et Saint-Lô sont par exemple mises à sac.

Incapable d'arrêter les envahisseurs et leurs pillages, le roi des Francs Charles le Simple propose un traité au principal chef viking installé dans la Basse Seine : Rollon. Il lui abandonne le comté de Rouen et quelques territoires voisins (l'ensemble correspondant à peu près à la Haute-Normandie). En contrepartie, Rollon et ses compagnons promettent de ne plus envahir le royaume et de se convertir au christianisme. C'est le traité de Saint-Clair-sur-Epte, conclu en 911. Ainsi naît la Normandie, étymologiquement le «pays des Hommes du Nord».

Non, je n'ai pas l'intention de vous faire un cours d'histoire de France, mais il me semble opportun, notamment pour les plus jeunes, de donner quelques éclaircissements historiques, pour rappeler que la présence du camp viking sur notre quai de Seine en cette fin du mois d'août n'est pas le fait du hasard.

En effet, l'association VEGVISIR s'est installée, le temps d'un week-end, à Aizier. Cette association a pour but la reconstitution historique de la période viking à la fin du X^eme siècle.

La municipalité et le Comité des loisirs ont profité de cette aubaine, pour organiser une rencontre entre les bénévoles qui ont oeuvré pour l'Armada et les compagnons d'Harald Alriksson.



Au programme de cette soirée festive : un repas concocté à l'ancienne dans la plus pure tradition viking, des démonstrations (et participations) de combats, de la musique scandinave, de l'artisanat, des jeux médiévaux...

Sur les photos qui suivent vous aurez un aperçu des furieux combats que se sont livrés nos guerriers d'un soir, notamment, celui entre le Saxon « Ben le Terrible » et le Breton « Gwendal le Grand »...



*Le Breton « Gwendal le Grand »
et
le Saxon « Ben le Terrible »*

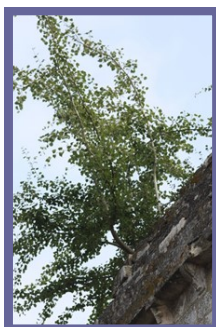
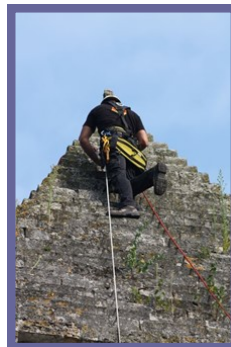
Si vous voulez visionner d'autres photos de cette rencontre haute en couleur, je vous invite à vous rendre dans l'espace « Photos et Vidéo » de notre site internet www.aizier.fr . Pour ceux qui désireraient avoir des informations sur l'association VEGVISIR, vous pouvez consulter leur site internet à l'adresse suivante www.association-vegvisir.com .

Christophe FOLIOT

Dévégetalisation de notre clocher

Notre village s'est-il doté d'un site d'escalade ? C'est une question que les habitants, les promeneurs et même les usagers des RD139 et 95 auraient pu se poser en découvrant deux hommes au sommet du clocher de notre église Saint Pierre. La situation est plutôt insolite...

Non, je vous rassure! La municipalité n'est pas devenue folle... elle n'a pas décidé, sur un coup de tête, de transformer son plus beau monument en une sorte d'attraction estivale pour sportifs en mal de sensations fortes...



Comme chacun a pu le constater, la végétation avait fini par coloniser une grande partie de la surface du clocher. Ceci est la conséquence de deux causes distinctes, la détérioration des joints de la couverture du clocher au fil des siècles et l'apport non négligeable de graines par les oiseaux. Causes qui engendrent inévitablement la croissance d'une végétation anarchique et destructrice de l'édifice. Ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à ce problème qui devient récurrent. Déjà en octobre 2007, certains s'en souviennent peut-être, la commune avait réalisé une première opération de dévégetalisation. Ces travaux avaient été réalisés, pour un montant de 3 600 euros, par l'entreprise PIMONT, qui, à l'aide d'une immense nacelle, avait nettoyé et traité le clocher. Cette fois, la commune a choisi de faire appel à l'entreprise CIME, spécialisée dans les travaux acrobatiques. Deux jours ont été nécessaires pour réaliser ce chantier pour un montant de 2 800 euros.

Nous sommes ravis que notre édifice ait retrouvé tout son éclat mais nous sommes conscients que c'est l'arbre qui cache la forêt, si je peux me permettre une mauvaise métaphore. En effet, des travaux importants et onéreux vont devoir être programmés afin de refaire l'ensemble des joints. D'ores et déjà, la municipalité va rechercher les aides nécessaires à la réalisation des travaux. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) nous a fourni un premier diagnostic et nous a assuré de son soutien logistique et financier.

Christophe FOLIOT



Avant



Après

Panneaux de rues et numérotation des maisons

Conformément à l'annonce de Benoît GATINET lors de la cérémonie des Vœux 2013, les dernières plaques ou panneaux de rue ont été installés au mois d'octobre.

Cette opération attendue de tous : services publics (poste, pompiers), entreprises de livraison, services de santé (médecins, infirmières et ambulanciers) et des Aiziérois a pu être menée à bien grâce à une subvention « réserve parlementaire » accordée par Hervé MAUREY (sénateur de l'Eure).

Chacun pourra apprécier la charte graphique des plaques que l'on a voulu sobre afin qu'elles s'intègrent le mieux possible aux patrimoines bâti et culturel de notre commune. Le nom des routes sont le fruit d'une recherche historique de notre regrettée Madeleine JOTTE ; noms validés par le Conseil municipal.

Le Conseil a pris la décision de baptiser la salle communale. Celle-ci portera dorénavant le nom de **Salle Madeleine JOTTE**. Une plaque a donc été installée à l'entrée principale du bâtiment.

Le panneau en bois de la dalle à trou d'homme porte les stigmates du temps qui passe, il est donc nécessaire de le remplacer. Une plaque, avec la même charte graphique, sera bientôt installée en place de celui-ci.

Une inauguration officielle à laquelle vous êtes cordialement invitée est prévue le 8 février 2014 à 17 heures.

Pour ceux qui n'ont pas récupéré leur plaque de numéro, vous pouvez vous rendre à la permanence de mairie le **jeudi de 17h00 à 19h00** pour la retirer. Si cet horaire ne vous convient pas, vous pouvez nous contacter au **02 32 42 18 40** afin de fixer un rendez-vous.

La nouvelle adresse de la mairie est donc :

Mairie d'Aizier 65, route des chaumières 27500 AIZIER

Christophe FOLIOT



Inauguration des ouvrages hydrauliques sur les bassins versants d'Aizier et de Sainte-Croix-sur-Aizier

Le territoire de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine a subi d'importants dysfonctionnements hydrauliques, principalement au cours des années 1990...

Pour répondre aux dysfonctionnements générés par ces écoulements superficiels, la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine, qui a compétence en matière de gestion des ruissellements, a lancé en 2000 une étude hydraulique, globale et intégrée qui a recensé les problèmes rencontrés et a défini un programme pluriannuel de travaux.

A l'issue de cette étude, les bassins versants d'Aizier et de Sainte-Croix-sur-Aizier ont été définis comme prioritaires. Les enjeux et l'importance des dysfonctionnements étaient en effet conséquents:

- Inondation de quatre habitations dans le centre d'Aizier et d'une habitation au niveau du hameau du Flacq (Aizier),
- Menace pour une à deux habitations situées en partie aval du bourg d'Aizier,
- Présence d'un captage d'eau potable présentant des épisodes de turbidité,
- Inondation de voirie (RD139).

Le programme d'aménagement concernant cette première tranche d'opération comprend 11 aménagements :

- 2 aménagements concernent le bassin versant de Sainte-Croix-sur-Aizier,
- 9 aménagements concernent le bassin versant d'Aizier.

Les partenaires pour réaliser ces opérations sont pour les bureaux d'études et entreprises :

- Assistance Maîtrise d'ouvrage : D.D.A.F. 27
- Maîtrise d'oeuvre : SOGETI Ingénierie
- Levés topographiques : Cabinet Sébastien Grenet Associé
- Etudes géotechniques : HYDROGEOTECHNIQUE NORD et OUEST
- Etudes réglementaires : SAFEGE Ingénieurs Conseils
- Entreprise de travaux : GUINTOLI
- Entreprise paysagère : ENVIRONNEMENT Forêt



Centre d'Aizier (26 juillet 2006)

Les partenaires techniques, institutionnels sont :

- Agences Routières Départementales de Beuzeville-Pont Audemer et de Clères
- AREAS (Association Régionale pour l'Etude et l'Amélioration des sols)
- La Chambre d'Agriculture de l'Eure
- DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- DREAL de Haute Normandie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Grand Port Maritime de Rouen
- ONF (Office Nationale des Forêt)
- PNRBSN (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande)
- Préfectures de l'Eure et de la Seine Maritime
- MISE27 (Mission Inter-Services de l'Eau)
- SNS (Service de Navigation de la Seine)
- DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie)
- M. Jacques ATOUCHE (Commissaire enquêteur)
- Mme Magali BODILIS (Inventaire floristique)

Le financement du programme :

Le montant total du programme est de **728 484 € HT**, il se décompose de la façon suivante :

- Etudes liées à la conception : **61 586 €**
- Travaux tranche ferme : **666 899 €**

Le **Conseil Général de l'Eure** a financé **30 %** du coût des études et des travaux soit **235 259 €**.

L'**Agence de l'Eau** a financé **30 %** du coût des études et des travaux soit **235 259 €**.

Le **Conseil Régional de Haute-Normandie** a financé **20 %** du coût des études et des travaux soit **156 839 €**.

La **Communauté de Commune de Quillebeuf-sur-Seine** (porteur du projet) a financé le solde de ce programme soit **101 127 €**.



*Construction du bassin de retenue d'eau
d'une capacité de 7000 m³ à Aizier
(Ouvrage III.9)*

Vendredi 4 octobre les ouvrages hydrauliques ont été inaugurés à Aizier en présence de nombreuses personnalités avec notamment M. FILALI Directeur de l'Agence de l'Eau, MM. PONIATOWSKI, BOURDIN et MAUREY Sénateurs de l'Eure, Mme MAMMERI Conseillère Régionale de Haute-Normandie représentant Alain LE VERN, M. CHRISTOPHE Conseiller Général représentant Jean-Louis DESTANS, M. BOUCHER Président du Pays Risle Estuaire, M. CHEMIN Président de la CDC de Quillebeuf-sur-Seine, M. GATINET maire d'Aizier, de nombreux élus du canton, des représentants des partenaires et des collaborateurs de la CDC de Quillebeuf-sur-Seine.



Inauguration des ouvrages hydrauliques sur le site d'Aizier



Présentation des ouvrages hydrauliques par Thomas FAUCON, ingénieur CDC en charges du programme

Le repas des Anciens au Sénat

Une fois n'est pas coutume, notre traditionnel repas des Anciens s'est exporté à la capitale. Et pas n'importe où mes amis ! Au Sénat s'il vous plaît...



En effet, c'est avec l'aide de notre Sénateur Hervé MAUREY et de son attachée parlementaire Laurence FANÉ que nous avons pu organiser cette journée au Palais du Luxembourg. Ce magnifique bâtiment, dont la première pierre fut posée en 1615 par Marie de Médicis, et qui fut, dans un premier temps une demeure royale, avant de devenir une prison révolutionnaire puis, brièvement après la Révolution, le siège du pouvoir exécutif. Il accueille maintenant le Sénat de la République depuis 1879.

Le Sénat a une place à part dans notre République, car il est le garant de la stabilité des institutions : contrairement à l'Assemblée Nationale, il ne peut être dissout. De plus, le Président du Sénat assure l'intérim en cas de vacance de la Présidence de la République. Nos 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par 150 000 grands électeurs représentant notamment les élus municipaux, départementaux et régionaux. Un Sénateur est élu pour un mandat de 6 ans. Les prochaines élections sénatoriales sont prévues en septembre 2014. Actuellement le Sénat est à Gauche et est présidé par Jean-Pierre BEL.

Malheureusement, pour cause de calendrier surchargé, Hervé MAUREY, n'a pas pu nous accueillir au Palais du Luxembourg et déjeuner avec nous. Il s'en excuse. C'est donc son attaché parlementaire parisien qui nous a accueillis et guidés pendant cette journée. Nous tenons aussi à le remercier.

Par contre, nous avons eu la visite de notre Sénateur « local » Ladislav PONIATOWSKI, qui est venu partager le petit déjeuner avec nous à la salle Madeleine JOTTE et nous souhaiter une bonne journée pour notre périple parisien.

Le programme de la journée était le suivant :

- * 9h45 : rendez-vous à la Salle Madeleine JOTTE pour un frugal mais apprécié petit déjeuner.
- * 10h30 : départ en car pour Paname.
- * 13h00 : arrivée au Palais du Luxembourg.
- * 13h15 : déjeuner au restaurant du Sénat.
- * 15h00 : début de la visite guidé du Palais avec notamment les visites de l'hémicycle en présence des sénateurs en séance débattant sur la loi DUFLOT en présence de la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, de la Bibliothèque, de la Salle du livre d'or, de la Salle des conférences, de la Cour d'Honneur et de l'escalier d'Honneur...
- * 16h30 : visite trop brève pour cause de pluie soudaine des jardins du Luxembourg.
- * 17h00 : départ pour Aizier.
- * 19h30 : retour dans la commune.

La journée fut bien remplie et appréciée par les 31 participants. Il est à noter, que le groupe était constitué de nos Anciens, de Conseillers municipaux, de membres du Comité des Loisirs et de bénévoles ayant oeuvré lors de l'Armada 2013. À la table d'Honneur, le Maire Benoît GATINET était entouré des doyens du jour Marie ALDERSON 75 ans et Pierre LE PALLEC 77 ans. Les doyens de la commune Marie-Madeleine DARCY et Jean-Pierre BUREL n'ayant pu se joindre à nous, recevront un petit présent de la Municipalité dans les jours qui viennent.



Pour finir, comme beaucoup le savent, notre doyen du Conseil, Jean-Louis s'est blessé assez sérieusement mardi dernier. C'est pour cette raison que le couple n'a pas pu être de la fête comme prévu. Nous tenons tous à leur témoigner nos vœux de soutien dans cette épreuve et souhaiter un prompt rétablissement à notre collègue et ami.

A l'année prochaine pour d'autres aventures...

Le spectacle de Noël 2013

En ce dimanche après-midi du 15 décembre, il règne une certaine effervescence dans les chaumières de la commune. En effet, c'est aujourd'hui, que nos petits anges ont rendez-vous avec le Père Noël. Donc, vous pensez bien que la matinée ne passe pas assez vite... « Maman, c'est quand qu'on va voir Papa Noël ? »...

A partir de 15h00, les familles se sont retrouvées à la salle communale, superbement décorée pour l'occasion par les membres du Comité des Loisirs,



pour assister en ouverture à un spectacle pour enfants. Plusieurs petits contes ont été narrés, avec beaucoup de fantaisie, par Géraldine, conteuse de l'association du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Les enfants ont pu rencontrer Raymond l'escargot qui joue à saute-mouton, Hector le petit ours qui a perdu son pyjama ou encore Grignote l'écureuil qui a égaré ses noix... D'ailleurs, le petit écureuil a été élu mascotte du jour et a eu le droit de prendre le goûter avec les enfants... Soudain, Toc ! Toc ! Toc...! Mais qui est là ? Oh ! C'est lui bien sûr, habillé chaudement avec son long manteau rouge orné d'un liseré de fourrure blanche, sa hotte et sa longue barbe... Vite, je veux le voir... et moi je veux lui faire un bisou... Tu sais Père Noël, j'ai été très sage moi...



Notre maire, a joué « le lutin » pour assister le Père Noël dans sa distribution de cadeaux. Après, une longue et intense séance photos, le Père Noël dut quitter l'assistance, au grand désarroi des petits, pour aller à la rencontre d'autres enfants qui, eux aussi, l'attendent avec impatience. Mais, il a promis, de revenir, si vous êtes sages, la nuit de Noël...

Un grand Merci aux membres du Comité des Loisirs et aux bénévoles qui ont organisé cette manifestation qui clôture une année 2013 riche en événements.

Bonnes fêtes à tous.



Renseignements pratiques

Permanence de la Mairie

La mairie est ouverte au public tous les **jeudis de 17 heures à 19 heures**.

Lors des permanences, vous y serez accueillis par Nathalie NEDEAU, secrétaire de Mairie et par le Maire, ou son adjoint.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **02.32.42.18.40**, ou envoyer un fax à ce même numéro.

Vous pouvez nous écrire, via internet, à l'adresse suivante : **mairie.aizier@wibox.fr**

Retrouvez-nous sur notre site internet de la mairie : **www.aizier.fr**

En cas d'urgence, vous pouvez appeler :

- ◇ M. GATINET, Maire (02 32 56 52 86)
- ou**
- ◇ M. FOLIOT, 1^{er} adjoint (02 32 56 44 48)

Comité de Loisirs, dates de fêtes et manifestations

- | | |
|----------------------------------|--|
| Le samedi 18 janvier 2014 | 16h00 Les Vœux du Maire et du Conseil Municipal
17h00 La galette des Rois |
| Le samedi 29 mars 2014 | Bonhomme Hiver |
| Le samedi 5 avril 2014 | Sortie Euro Disney |
| Le jeudi 1er mai 2014 | Vide-grenier sur le Quai de Seine |

Location de la salle communale

Si vous souhaitez louer la salle communale d'Aizier pour un vin d'honneur, une soirée ou un week-end, veuillez prendre contact avec Nathalie NEDEAU à la Mairie.

Avis aux nouveaux habitants

N'hésitez pas à venir vous présenter à la mairie !

Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine

Vous pouvez joindre la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 au 02.32.57.52.02

Permanences Eure Habitat

Les permanences mensuelles Eure habitat ne sont pas maintenues en 2014. Toutefois, vous pourrez prendre rendez-vous auprès de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine (02.2.57.52.02)

Permanences Habitat & Développement

Madame MORIN intervient tous les premiers mercredis du mois sauf au mois d'août.

Permanences Mission Locale Ouest Eure

La Mission Locale de l'Ouest est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier d'un suivi personnalisé pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Des permanences sur rendez-vous sont assurées à Quillebeuf-sur-Seine le lundi de 14h00 à 16h30 et le jeudi de 9h00 à 12h00.

Site : www.miloe.fr

Permanences PACTE

Tous les premiers vendredis du mois de 11h00 à 17h30.

Permanences Assistante sociale

Il n'y a plus de permanence de l'assistance sociale en accès libre le mardi matin dans les locaux de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine.

Dorénavant, les personnes désirant rencontrer l'assistante sociale devront appeler au 02.32.31.97.17.

Permanences PMI

Le mardi après-midi de 14h00 à 16h30.

Le Docteur Fleuriot reçoit sur rendez-vous une fois par mois au Pôle animation famille (02.32.57.52.02)

Permanences CAF

Dialoguer en direct avec un conseiller de la CAF.

Les premiers et derniers mardis du mois de 14h00 à 16h00 sur rendez-vous au 02 32 57 52 02 au

Pôle animation famille à Quillebeuf-sur-Seine.

Site : www.caf.fr